



DISTRICT DE FOOTBALL
DORDOGNE - PÉRIGORD
UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS



PROCÈS VERBAL
COMMISSION SPORTIVE JEUNES
LUNDI 17 MARS 2025 - PV N°20

PRESENTS : Jonathan VERMAST

EXCUSES : Yves KASDAN, Thomas BIASSOTTO

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse ci-après : secretariat@dordogne-perigord.fff.fr, le droit d'examen étant de 100 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges.

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DU 15/03/2025

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES A LA COMMISSION DE DISCIPLINE

N°53116880 U7 1^{ère} Division poule B ENT. ATUR RAZAC USAB - FOOTHISLECOLE GJ

N°53091735 Challenge U17 2^{ème} Division ENT. USCM COURSAC - COTEAUX PECHARMANT